

## **Education artistique et culturelle : pourquoi, comment aller plus loin ? Synthèse des débats du séminaire**

Animés et modérés par Jean-Paul Ciret

### **Erreurs et progrès**

La première partie des débats, portant sur le bilan des cinq dernières années, s'est organisée autour d'un exposé liminaire de **Marie-Christine Bordeaux**.

L'histoire de l'éducation artistique et culturelle s'appuie sur une double genèse : militante et institutionnelle. La dimension militante est étroitement corrélée avec l'engagement des artistes dans les territoires, auprès des publics, mettant en partage non seulement les enjeux de la création, mais aussi ses démarches. La dimension institutionnelle est née de cette dynamique militante, mais aussi de la prise de conscience de la nécessité d'une école plus ouverte sur le monde, d'une éducation globale de l'individu et, pour reprendre les termes du congrès d'Amiens en 1968, d'une « éducation nouvelle ». Elle est marquée par quelques moments essentiels en définitive assez peu nombreux au regard de l'importance quantitative et symbolique de l'EAC : 1983 avec le protocole d'accord culture/éducation ; 1993-1997 avec la politique des sites expérimentaux et les débuts de la territorialisation des politiques d'EAC ; 2000 avec le plan Lang-Tasca qui accorde à l'EAC une véritable reconnaissance dans les politiques culturelles et éducatives. Depuis ce plan, l'EAC est un sujet régulièrement abordé dans le débat public culturel et dans les médias, ce qui est une nouveauté. 2013 vient en quelque sorte parachever un processus en inscrivant pour la première fois l'EAC dans une loi traitant de la refondation de l'éducation. Pour la dire rapidement, sur une période d'une trentaine d'années, nous sommes passés de l'expérimentation à l'institutionnalisation, d'une certaine forme d'innovation institutionnelle avec les dispositifs conjoints culture – éducation, de la territorialisation à la généralisation, et, plus récemment, à l'ancrage de l'EAC dans la loi, affirmant ainsi un droit à l'EAC pour les enfants et les jeunes, en temps scolaire et dans le temps périscolaire. Il y a donc bien une progression d'ensemble dans la prise en compte et l'institutionnalisation de l'EAC, malgré un écart persistant entre la visée et les moyens mis en œuvre. Demeure cependant un sentiment général de stagnation et donc de frustration. Indépendamment du volet législatif, il y a cependant d'autres avancées, notamment dans les territoires, avec l'investissement remarquable des collectivités territoriales, notamment à partir de la fin des années 1990. Cet investissement est certes inégal, mais la cartographie de

l'EAC du point de vue de l'action de l'État l'était encore à une date récente, et le demeure malgré les mesures nouvelles centrées sur les territoires prioritaires. Malgré les craintes légitimes suscitées par sa complexité, le parcours d'éducation artistique et culturelle, ossature de la dernière réforme, n'est pas une régression par rapport aux dispositifs précédents qu'il ne supprime pas, permettant au contraire de clarifier et de fédérer l'ensemble des rencontres et des projets vécus tout au long de la scolarité. Il est cependant suspendu à la réalité de ces rencontres et de ces projets, eux-mêmes étroitement dépendant des moyens affectés par les pouvoirs publics, et de de la résolution d'oppositions parfois virulentes sur le primat des disciplines enseignées contre une vision plus transversale de l'éducation.

Les chiffres eux aussi, même s'ils peuvent être relativisés et contestés, marquent une progression dans le nombre d'élèves touchés. En 1990 ils représentaient 4 à 5 % des jeunes scolarisés ; en 2015 plus de 35%. Même si la base de ces statistiques est discutable, car elle privilégie une démarche quantitative où les données peuvent être arbitrairement homogénéisées, et masque le fait que le budget par élève (12€/élève en 2012, moins de 10€/élève en prévision pour 2017) le mouvement de diffusion est indiscutable. Ce n'est pas du seul fait du MCC, dont le budget dédié est faible malgré le doublement des moyens affectés à l'EAC. C'est aussi l'action des collectivités territoriales qui pousse la machine et il d'ailleurs regrettable qu'il n'y ait pas de recensement national de tout ce qui est fait.

Il faut cependant se méfier d'une forme de banalisation qui conduirait à penser qu'il n'y a plus besoin de réfléchir, d'inventer et d'avancer. La feuille de route conjointe des MCC et de l'EN, fixant les objectifs pour 2015 à 2017, est respectée sur les conditions de pilotage mais bien d'autres choses n'ont pas été faites. L'université d'été annuelle de l'EAC ne s'est tenue qu'une fois ; il n'y a toujours pas de chaires de recherche, ni d'émargement aux programmes de recherche et d'innovation nationaux. Au niveau des concepts il demeure des confusions. Nous faisons comme si un modèle unique était valable partout et pour tous. Le modèle est un frein s'il devient une doxa. L'éducation au cinéma est souvent comptabilisée à part, certes dans la mesure où elle met surtout en œuvre la rencontre avec les œuvres et l'initiation à la culture cinématographique, et n'a pas suffisamment bénéficié des avancées récentes dans les politiques d'EAC. Parfois, des postures idéologiques empêchent de voir à leur juste valeur certaines réformes. Pourquoi avoir protesté contre l'enseignement de l'histoire des arts, même s'il y avait le risque objectif de voir l'EN opérer un rétrécissement quasi disciplinaire autour de cet enseignement, et aussi le risque d'avoir des enseignants insuffisamment formés ? Le « partage du sensible » a toujours guidé l'esprit et les méthodes de l'EAC ; il faut y ajouter le partage du capital culturel si nous voulons prendre en compte. Il faut également prendre l'initiative de dépasser les logiques de tuyaux et remettre en cause certaines frontières, notamment celles avec l'éducation aux médias et à la citoyenneté, si nous en voulons pas que celles-ci soient artificiellement imposées. À certaines conditions, les artistes et les enseignants savent bien que la pratique artistique participe à la sensibilisation, voire l'éducation à la citoyenneté. Il faut donc, non pas dénaturer l'EAC, mais établir des passerelles et renoncer aux conceptions trop restrictives.

## ***Discussion sur le bilan***

A ce bilan général, dont la tonalité est partagée par la plupart des participants, il convient d'ajouter quelques compléments plus particuliers.

## Les progrès et leurs limites

**Sylvie Robert** est satisfaite qu'un mouvement de progression se dessine. Il s'est passé quelque chose et pourtant cela ne se voit pas. On continue de prendre les classes à PAC comme exemple de ce qu'il faudrait faire. C'était aussi le temps où il y avait des projets conçus en commun par les différents acteurs de terrain.

**André Santelli** considère également que les choses ont progressé depuis 3 ans. Le besoin de convaincre de la nécessité de l'EAC semble derrière nous, même si cela reste un combat. Les textes sont nécessaires pour consolider ces acquis et les derniers vont dans le bon sens. La structuration de l'EAC autour de la notion de parcours artistique et culturel est une vraie ambition puisqu'elle décloisonne les matières et les institutions. C'est donc une ambition forte et, de ce fait, difficilement atteignable.

**Gérard Cherqui** reconnaît que l'EAC est en progrès. L'intervention d'artistes dans les établissements scolaires ne pose plus problème. Les différentes disciplines artistiques y ont leur place. Mais cela dépend encore beaucoup trop de la bonne volonté des enseignants et des chefs d'établissement.

**Emmanuel Wallon** insiste sur la nécessité de procéder à un bilan lucide de ce qui a été réalisé depuis 2012 et qui pourrait servir de base à des avancées plus décisives. Il est vrai que des progrès sérieux ont été enregistrés dans le domaine des principes de base du partenariat, des parcours et des projets. Cependant, si au bout de cinq ans on recherche encore de nouvelles propositions susceptibles de dynamiser l'EAC, cela signifie qu'en termes de mise en œuvre de politiques publiques les ministères concernés sont restés très en deçà de ce qui était nécessaire pour consolider les acquis de trois décennies d'expériences et de débats, mais surtout pour rendre crédible le mot d'ordre de généralisation lancé par François Hollande durant sa campagne. Il rappelle les trois volets sur lesquels les acteurs éducatifs et culturels attendent toujours des mesures significatives impulsées par l'État : l'initiation à l'EAC des enseignants au sein des ESPE et à travers la formation continue, tout comme celle des artistes dans les écoles supérieures et les formations professionnelles ; une meilleure coordination entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, mais également entre ces derniers et les collectivités territoriales aux différents échelons, de l'intercommunalité à la région, notamment dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ; enfin la mobilisation de ressources financières, mais aussi humaines et numériques, pour mieux accompagner les porteurs de projets, en particulier sur les territoires les moins bien desservis.

## Stratégie et méthode

**Vincent Maestracci** a souligné que nous n'étions qu'à un moment d'une longue histoire. Il a fallu trente ans pour passer des incantations à l'obligation légale. Il faut maintenant que l'obligation devienne réalité et cela ne sera pas facile. L'enjeu est sans doute de dépasser la diversité des projets qui va en augmentant, pour l'organiser sans l'appauvrir dans un parcours cohérent pour tous les élèves. Or aujourd'hui, les enseignants s'interrogent sur le comment faire parce qu'ils ne disposent pas des outils leur permettant de structurer leurs actions dans la durée.

**Jean Gabriel Carasso** reconnaît que s'il y a déception c'est sans doute parce que l'ambition était trop grande par rapport aux capacités réelles d'action ; on avait rêvé plus grand que ce qui a été fait. Rêvé d'une présence de l'art plus grande développée dans le système éducatif et donc, en conséquence, une évolution des pratiques pédagogiques. Il était demandé du temps et de l'espace pour l'éducation par l'art, qui soit liés aux enseignements (notamment à l'école élémentaire) alors que la réforme des rythmes scolaire n'en a pas tenu compte, en externalisant ces activités dans le périscolaire. Bien sûr, il n'y a jamais assez de moyens même s'ils augmentent. Mais, au-delà des moyens il y a surtout un problème de stratégie et de méthode. On aborde trop souvent la question en termes de *dispositifs* à mettre en place mais on ne s'occupe pas des *disponibilités* ou des *dispositions* des gens pour s'en emparer et les faire fonctionner. C'est l'absence de formation pratique et d'expérience personnelle des enseignants et des intervenants qui pose problème. Il y a un trou béant entre les générations frottées à l'éducation populaire, à l'éducation active, à la pédagogie de projet, et celles qui ont suivi et qui n'ont aucune base d'expérience pratique. Les universités d'été, qui ont été longtemps des lieux essentiels de mobilisation et de formation, où l'on partageait les expériences, ont été supprimées sous la précédente mandature mais n'ont pas été remplacées depuis. Il en faudrait sans doute une par région et par année, différente selon les arts concernés. La seule qui s'est tenue, organisée à Villeneuve-lès-Avignon, était beaucoup trop institutionnelle et rapide pour servir véritablement à la formation des participants. Si l'on veut des gens capables de monter des projets il faut les former. Pourquoi les jeunes enseignants (comme les jeunes artistes qui le souhaitent) n'ont-ils pas l'obligation de suivre un parcours artistique et culturel au cours de leur formation ? Si ce n'est pas le cas, les lois les plus brillantes resteront lettre morte. La notion-même de *généralisation* basée principalement sur des données statistiques piège, en vérité, le développement de l'EAC.

## Rôle de l'Etat

**Corinne Poulain** constate que tout est dit, tout existe dans les textes. Il faut donc voir pourquoi cela ne marche pas comme on le souhaite. Il n'y a pas de véritables leviers d'action car l'Etat se trompe de rôle. Pourquoi cette obsession d'un dispositif national quand on voit la profusion d'expériences et la richesse de ce qui se fait ? Il n'y a pas de stratégie parce qu'il y a une méconnaissance de ce qui se passe sur le terrain. On veut tout faire rentrer dans des priorités qui ne peuvent être les seules. L'Etat doit accepter que sa compétence ne soit pas supérieure à celle des collectivités. Il devrait plutôt se concentrer sur les territoires qui ont peu de moyens. Plutôt que de fixer des normes il devrait jouer un rôle d'animation et d'entraînement. Point de vue confirmé par **Jean-Marc Lauret**, qui regrette une régression dans la mise en œuvre de la déconcentration puisque l'administration centrale au lieu de laisser la responsabilité aux DRAC procède par des appels à projets et soutient en conséquence des propositions normées plutôt que de faire émerger des propositions stimulantes et innovantes. **Vincent Maestracci** se réjouit de ce qui est dit sur les limites des dispositifs nationaux auxquels l'EN a été elle aussi trop sensible. Il plaide, à son tour, pour plus de libertés et d'initiatives pour les acteurs locaux.

## Lourdeurs administratives

**Christophe Blandin-Estournet** précise que dans une ville comme Evry où des jeunes sont déscolarisés, le théâtre travaille davantage avec la mission locale qu'avec l'EN. Cette déscolarisation va de pair avec un décrochage culturel qui rend pour ces jeunes inaudible les propositions faites dans le cadre de l'EAC, alors même qu'ils ont souvent des pratiques non officiellement reconnues mais pourtant de valeur artistique. Il faut donc laisser plus de marge aux initiatives locales sans pour autant obliger à monter des dossiers chronophages. Les responsables culturels doivent pouvoir passer plus de temps sur le terrain et moins sur la préparation des dossiers de demande de subventions.

**Jean-Marc Lauret** précise que si l'administration se retranche derrière les textes pour ne pas soutenir un projet ce n'est pas parce qu'elle le juge inutile ou inadapté mais simplement parce qu'elle dispose de moyens insuffisants et qu'il faut bien trancher au nom de quelque chose. Le vrai obstacle c'est bien l'insuffisance de moyens (renvoi à la fiche). L'enveloppe globale affectée par le MCC à l'EAC a baissé plus vite que l'ensemble du budget du ministère. Or, en 2012 un groupe d'experts avait estimé à 100 euros par an et par élève la part Etat du budget « plancher » pour que les actions financées relèvent d'une éducation artistique et culturelle de qualité alors qu'aujourd'hui la dépense n'est que de 8 euros.

## Renouvellement pédagogique

**Clara Wagner** souligne que les objectifs de la loi EAC s'inscrivent pleinement dans la démarche globale de la Philharmonie de Paris dont l'ambition est de renouveler et d'élargir les publics de la musique. Mais la Philharmonie de Paris a dû ajouter des Parcours EAC qui n'étaient pas formalisés comme tels avant 2015 même si de nombreuses propositions pour les scolaires étaient déjà proposées (ateliers de préparation en classe, concerts éducatifs...). Elle les a complétés par des projets trimestriels ou annuels qui engagent les élèves dans un projet artistique plus ambitieux en lien avec des artistes programmés à la Philharmonie de Paris. Elle développe par ailleurs, au-delà des parcours EAC en milieu scolaire, toute une palette d'actions pour développer l'accès et la participation de tous les publics, tout au long de la vie et à toutes les formes de musique : jeunes et famille, étudiants, publics de territoire de proximité et du champ social, musiciens amateurs...

Il faut noter également une volonté forte de la Philharmonie de répondre aux collectivités qui souhaitent qu'elle intervienne sur leurs territoires dans le cadre de l'EAC. Cela concerne les projets en milieu scolaire et hors temps scolaire. Le projet hors-les-murs le plus symbolique des projets EAC portés par la Philharmonie de Paris est le dispositif Démon (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) qui s'adresse à des enfants qui n'ont jamais fait de musique et qui habitent des QPV ou des zones rurales en difficulté. La Philharmonie de Paris est directement opérateur en Ile-de-France mais le dispositif s'appuie sur des structures culturelles locales en région, même si la Philharmonie - que ce soit en région ou en Ile-de-France - apporte les 2/3 du financement pendant toute la durée du projet (3 ans). Les enfants sont encadrés par des musiciens professionnels (musiciens d'orchestre, professeurs de conservatoire, drummers ...) et un référent social. Ils ont 4 heures de répétition par semaine en groupe de 15 et se réunissent en format orchestre toutes les 6 semaines. L'ambition est de porter un projet de démocratisation culturelle, de lutter contre les schémas

de reproduction sociale mais aussi de contribuer à la réflexion sur l'enseignement de la musique puisque ce projet implique de façon étroite les enseignants des conservatoires.

A ce propos, **Jean-Marc Lauret** fait remarquer que, s'il y a une évolution de la pratique pédagogique des conservatoires, la formation des enseignants de conservatoire n'évolue pas. Il y a des résistances à la mise en place des synergies entre enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle.

**Frédéric Merlo**, sans avis sur les changements apportés par la loi de 2013, confirme l'importance de repenser la formation des enseignants de disciplines instrumentales des conservatoires qu'il trouve trop proche de celle des professeurs de l'EN, mais aussi et surtout celle des directeurs, généralement musiciens. Il met en avant la pédagogie théâtrale plus participative car fondée essentiellement sur la pratique et non sur la théorie, le collectif et non l'individuel. Par ailleurs, il souligne que l'articulation entre éducation artistique et culturelle (école, collèges, lycées), enseignement artistique spécialisé initial (conservatoires) et enseignement artistique supérieur (pôles supérieurs et écoles d'art) est à clarifier, pour dessiner la perspective d'une véritable trajectoire artistique, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, qu'elle aboutisse à un devenir professionnel ou non.

## Enjeux et ambitions

### Intervention introductive de **Jean-François Marguerin**

Il faut inscrire l'EAC dans une logique plus large : celle de la politique culturelle. Or aujourd'hui il n'y a plus de pensée sur la politique culturelle. Cela se complique avec l'absence de moyens financiers et de la priorité budgétaire donnée, de fait, aux grandes institutions culturelles et au spectacle vivant. En 2013, 180 millions d'euros supplémentaires ont été affectés à ces secteurs, c'est précisément la somme qui avait été jugée nécessaire pour la relance de l'EAC. L'EAC, on l'a dit repose sur trois piliers : la fréquentation des œuvres, la pratique artistique et l'appropriation. Aujourd'hui dans la politique culturelle l'augmentation de la fréquentation des œuvres est bien prise en compte, trop même sans doute. La pratique est presque complètement oubliée. Quant à l'appropriation on reste dépendant de l'absence de médiation voulue par Malraux qui considérait que l'œuvre devait s'imposer d'elle-même. Si ce point de vue n'a plus cours, les moyens octroyés à la médiation sont toujours insignifiants. C'est à l'école principalement d'assurer cette médiation car elle seule touche l'ensemble de la population. Il ne peut y avoir de démocratisation culturelle sans l'école comme lieu de transmission.

Le décret d'attribution de Jack Lang en 1981, était en rupture avec celui de Malraux en mettant au cœur des missions du ministère de la Culture le développement des pratiques artistiques. Pourquoi aujourd'hui en être revenu à une rédaction tout juste modernisée du décret Malraux réduisant la politique culturelle à la fréquentation des œuvres ?

L'EAC n'a de sens qu'au sein d'une politique culturelle qui doit être définie comme l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie. La politique culturelle ne peut pas se réduire à une politique des arts. Il faut notamment réinsérer la question religieuse dans le fait culturel. La priorité aujourd'hui c'est de corriger les inégalités territoriales face aux ressources culturelles. Elle est aussi de reconnaître la valeur des pratiques amateurs. Pourquoi n'y a-t-il pas des équipements dignes de ce nom dédiés aux pratiques amateurs ? On l'a fait pour les

pratiques sportives, pourquoi ne pas le faire pour les pratiques culturelles ? Dans certains pays les lieux de pratique pour les amateurs sont de même qualité que les lieux institutionnels.

## **Discussion**

**André Santelli** estime que la généralisation de l'EAC reste le vrai enjeu des prochaines années. On ne peut pas lâcher sur la généralisation car c'est une politique publique essentielle. Cela nécessite une stratégie. Se pose la question de la gouvernance de cette politique dans un domaine où les responsabilités sont fragmentées et diluées entre l'Etat et ses différents ministères, les différentes collectivités et le monde associatif. Il faut notamment repenser la relation fonctionnelle entre les services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de la culture et de l'éducation. Trop de guichets compliquent la tâche des intervenants. Il faut également définir à quel niveau de collectivité locale, confier le gouvernail des politiques locales.

**Emmanuel Ethis** expose trois enjeux principaux.

Le premier porte sur la confiance que l'on doit accorder aux jeunes dans le choix de leurs pratiques culturelles. Ses étudiants ont plébiscité le choix du gouvernement de Matteo Renzi de donner à chaque jeune de 18 ans une bourse de 500 euros à leur libre disposition. En France cela serait mal vu car considéré comme une mesure trop sectorielle ou parce qu'on ne serait pas certain sûr que l'argent soit utilisé à bon escient. (Cette proposition a en effet été jugée démagogique par quelques intervenants considérant que pour qu'il y ait une liberté de choix il faut que l'offre soit présentée dans sa totalité, présentation aujourd'hui faussée par l'hégémonie des industries du divertissement.)

Le second concerne notre capacité à faire se rencontrer les étudiants des disciplines universitaires avec ceux des écoles d'art. Pourquoi les campus universitaires n'intègrent-ils pas les écoles d'art ? Les instituts de formation des enseignants sont dans les universités mais il n'y a pas d'étudiants des beaux-arts dans les universités. Il faut au moins construire des maisons communes de la formation pour renforcer les chances d'appropriation par les enseignants de la notion de parcours artistique et culturel.

Le troisième consiste à faire partager à tous les intervenants des définitions communes. C'est précisément l'objet et l'ambition de la charte pour l'éducation artistique et culturelle qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Haut conseil. Il reste maintenant à la faire connaître et à la faire vivre.

Après des débuts difficiles, la réforme des rythmes scolaires est maintenant bien acceptée et tout le monde, surtout les collectivités, voit le parti qu'on peut en tirer, en proposant des politiques utiles qui touchent l'ensemble des publics. Reste un obstacle difficile à surmonter : celui de l'échec scolaire et de la montée de l'illettrisme. Que peut bien vouloir dire l'EAC, lorsque 15% de la population de plus de 45 ans est en situation d'illettrisme ?

**Corinne Poulain** rappelle que le rapport à l'art est très culturel en France et que par conséquent une éducation artistique est nécessairement culturelle, ce qui n'est pas forcément le cas dans tous les pays. Aujourd'hui, une partie notable de la population française a des références artistiques et donc culturelles différentes non reconnues dans nos référentiels, comment en tenir compte ? Faut-il l'ignorer et laisser à d'autres le soin de s'en soucier. Sur

cette question l'Allemagne semble beaucoup plus pragmatique ; on travaille à partir de ce que les jeunes ont envie de faire sans souci de la hiérarchie des arts.

Pour **Christophe Blandin-Estournet** il faut savoir ce qui « fait commun ». On ne peut pas envisager l'EAC sans se poser cette question et donc sortir de ce qui fait consensus pour la France d'en haut. Le fait religieux est déterminant. Pourquoi le hip hop n'est-il pas reconnu comme forme d'expression artistique dans les écoles de cirque alors que certains des jeunes qui le pratiquent sont des acrobates exceptionnels ?

**Jean-François Marguerin** nuance les interventions précédentes en précisant que faire confiance c'est bien mais c'est risquer de faire le jeu des industries du divertissement. Donner de l'argent n'est efficace que s'il y a une politique culturelle qui permette aux gens d'être en position de choisir. Sans cela c'est de la démagogie. Liberté du choix de sa culture certes, mais attention à ne pas faire que le plus grossier divertissement puisse être confondu avec la liberté de choix de sa culture.

**Emmanuel Ethis** affirme, au contraire, qu'il faut faire confiance quel que soit le niveau d'éducation. Nous sommes responsables de ce que nous mettons dans la tête des jeunes. Il faut donc tenir compte de leur environnement familial. Ne pas en tenir compte serait dramatique dans certains cas. Attention on demande aux élèves d'être performants dans beaucoup de domaines, il faut que l'EAC soit d'une autre nature sauf à les en dégoûter. Il faut qu'elle soit joyeuse et stimulante. C'est pour cela qu'il ne faut pas demander à tous les enseignants de toutes les disciplines d'y participer. Il faut former des gens spécialement pour cela car cela ne s'improvise pas. Il ne faut pas qu'il y ait une transmission, l'imposition, elle, irait à l'encontre de ce que l'on recherche.

**Jean-Gabriel Carasso** rappelle que « l'EAC » a toujours eu deux objectifs. Le premier était de faire évoluer l'action culturelle pour qu'elle ne se limite pas à la seule création artistique et à sa diffusion. Cet objectif a été en grande partie atteint. Le second était de faire évoluer l'action éducative en introduisant une dimension esthétique à partir d'une pratique artistique personnelle ou collective. Sur ces deux enjeux fondamentaux, il y a des résistances considérables en dépit de toutes les expériences formidables et concluantes qui ont été menées. Pourquoi tant de résistances ? C'est probablement une question de pouvoir. Ceux qui le détiennent ne veulent pas lâcher le monopole du savoir (et sa transmission magistrale) au risque de perdre une part de ce pouvoir. La question est de savoir si le politique peut faire évoluer cette conception dominante ?

Craignant que les forces hostiles au renouveau pédagogique de l'éducation et aux expérimentations en milieu scolaires redoublent d'ardeur, Emmanuel Wallon propose de sélectionner quelques propositions qui permettraient de valoriser ce qui a été accompli de prometteur, afin d'en faire un levier pour la suite. En d'autres termes, il s'agit de renforcer les dispositifs qui favorisent les initiatives d'une nouvelle génération d'enseignants, d'artistes et de médiateurs. Quelles que soient les critiques formulées à son encontre, le récent rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO, 27 septembre 2016) sur les inégalités scolaires français montre bien que les risques de décrochage sont particulièrement forts au niveau du collège. En conséquence, il faudrait par exemple proposer que l'EAC prenne place dans l'espace-temps des collégiens, dans le cadre de l'obligation scolaire, sous forme



d'ateliers, mais en tenant aussi compte des pratiques en chambre ou en groupe, qui échappent largement aux institutions culturelles. De façon plus générale, l'enseignement de l'histoire des arts (timidement introduit à partir de 2008) devrait devenir « connaissance et pratique des arts » puisque la transmission des savoirs passe aussi par le corps et le geste. Cela doit aussi s'inscrire dans la réforme des lycées, dont les horaires et les locaux concèdent une portion trop congrue aux arts, en dehors des options qu'il faut bien sûr défendre. L'EAC ne va pas à elle seule réduire les inégalités, mais elle doit participer du renouveau pédagogique qui y contribuera.

## **Dix mesures pour aller plus loin et plus vite**

**Jean-Marc Lauret** a rapidement commenté la note remise en séance, puis les participants ont été invités à exposer leurs propositions prioritaires pour que l'EAC puisse franchir une nouvelle étape. Ces propositions sont ici présentées globalement puisque faisant l'objet d'un large consensus. Elles constituent, en quelque sorte, le cahier des charges que l'observatoire de la culture de la Fondation Jean-Jaurès soumet aux responsables politiques. Ces propositions sont peu nombreuses mais elles esquissent une méthode de travail en mettant en évidence les leviers permettant le développement de l'EAC.

### **Gouvernance et animation**

#### **Un pilotage politique fort, territorialisé et doté de moyens**

La question de la gouvernance unifiée de l'EAC, avec la création d'une délégation interministérielle n'est pas une priorité. En revanche, il faut un pilotage politique fort et visible, ce qui avait été le cas en 2001. A la création d'une nouvelle instance, il faut préférer la tenue de comités interministériels réguliers sur des questions précises pour savoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et comment y remédier.

On ne peut pas développer l'EAC dans un système culturel institutionnel inchangé. Il faut inscrire l'EAC dans les lois de décentralisation. Les régions doivent avoir l'obligation de développer trois pôles d'éducation artistique : l'un pour les arts vivants, le deuxième pour l'architecture et le patrimoine et le troisième pour les arts visuels.

L'Etat doit impulser, animer et assurer une équitable répartition des moyens, mais après il faut laisser les collectivités territoriales opérer. A ce titre il est nécessaire de renforcer les moyens dont disposent les instances de pilotage régionales et départementales.

#### **Un pôle national de référence décliné en régions**

Création d'un pôle national de référence (Observatoire de l'EAC) sur le modèle de ce qu'avait été, après-guerre, l'INJEP, ou sur celui de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble. Il ne s'agit pas d'un simple observatoire statistique mais fondamentalement d'un outil politique d'impulsion, de développement et d'animation des pratiques. Un lieu indépendant

d'échanges d'évaluation voire de production, un centre de ressources pour les professionnels mais aussi pour le public notamment celui des parents.<sup>1</sup>

## **Mise en cohérence**

### **Une unification des textes réglementaires**

L'inscription de l'EAC dans la loi de refondation de l'école constitue un grand progrès, mais il reste à mettre en cohérence avec cette loi d'autres textes tout aussi importants. Il est regrettable que les récents textes sur la réforme des collèges n'y fassent pas référence, pas plus que ceux portant sur le socle commun des connaissances ou ceux sur la réforme des programmes, qui restent vagues à ce sujet. De ce fait, au sein de l'Education nationale, l'EAC n'apparaît encore que comme élément à la marge des responsabilités des différents acteurs chargés de la faire vivre. Combien d'écoles, de collèges et de lycées n'ont pas encore attaché un volet d'EAC à leur projet d'établissement ?

### **Une inscription dans le socle commun et les programmes**

Il serait également utile que les différents textes (décrets, circulaires ou feuilles de route) fassent usage des mêmes définitions et des mêmes concepts ce qui n'est pas le cas dans les textes de références actuellement en ligne sur le site de l'Education nationale.

En complément d'une mise en cohérence des textes réglementaires il sera nécessaire d'améliorer la cohérence administrative. Sur le modèle de ce qu'a été le FIC, on pourrait créer des fonds régionaux, fonctionnant comme des guichets uniques pour le repérage et le financement des projets pluridisciplinaires.

## **Priorité à la formation**

### **Un plan Marshall pour la formation continue**

La formation des enseignants mais aussi des autres intervenants est une nécessité absolue. L'EAC a besoin d'un plan Marshall de la formation en commençant par la formation continue. Pour les enseignants il faut jouer à la fois sur la formation initiale dans les ESPE et sur la formation continue. La formation à l'EAC dans les ESPE doit revêtir un caractère obligatoire et ne plus être cantonnée au « temps restant disponible ». Il faut qu'elle soit considérée comme dimension essentielle de l'éducation et non comme un supplément facultatif. La pratique de l'EAC exige en effet des compétences particulières pour faire converger les notions d'histoire de l'art avec les pratiques artistiques.

---

<sup>1</sup> Jean-Gabriel Carasso a annoncé que le collectif *l'éducation par les arts* allait prendre prochainement une initiative sur ce sujet. A l'heure de la rédaction de ce rapport, le collectif engage avec le soutien du ministère de la culture, une étude de faisabilité d'un tel projet, confiée à Christine Bolze.

## **Des réseaux d'échange et de partage sur la mise en œuvre des projets**

La formation continue doit permettre de véritables échanges d'expériences facilitant le montage de projets à cet effet il convient de généraliser la tenue d'universités (pas nécessairement l'été) région par région.

Qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue, les formateurs devraient disposer d'un référentiel évitant de trop grandes disparités dans les approches et les méthodes.

La formation des professionnels de la Culture doit également prévoir un apprentissage de l'EAC qui devra donc être intégré au cursus des écoles spécialisées.

La formation doit aller de pair avec la mise en place de réseaux territoriaux en lien avec l'Observatoire.

## **Des budgets plus conséquents**

Même si les budgets alloués par les ministères à l'EAC ont notablement progressé, ceux-ci restent insuffisants notamment dans le champ du ministère de la Culture. Le recours quasi exclusif au mécénat, de la part de certains établissements publics, pour financer leurs projets ne semble pas acceptable dans la mesure où l'EAC fait partie des missions des établissements du ministère de la Culture.

### **Un budget dédié et lisible pour les établissements publics culturels**

Pour permettre une meilleure approche et donc une meilleure animation, il devient indispensable d'isoler clairement les budgets effectivement consacrés à l'EAC au sein des établissements publics comme au sein des collectivités locales.

### **Objectif minimum 180 millions d'euros**

L'objectif de 180 millions d'euros, puis de 360 millions doit être réaffirmé. Une subvention de 100 000 euros à un territoire sous équipé permet de financer 2 000 heures d'interventions artistiques ce qui permettrait de faire bouger les choses.

### **Une loi de programmation pour le développement de l'EAC**

Une loi de programmation qui accompagnerait la réforme de la vie scolaire permettrait d'éviter que l'objectif de la généralisation en demeure au stade du vœu pieux. Une taxe sur les entreprises de divertissements (sur le modèle CNC) faciliterait le financement de cette loi.

## **Développer la connaissance des politiques conduites**

### **Une recherche forte et indépendante**

Il faut une recherche forte et indépendante sur l'EAC car les chiffres et les analyses qui en découlent varient d'une source à l'autre. L'EAC doit devenir un champ de recherche comme une autre ; pour cela il faut qu'elle soit considérée comme une discipline à part entière et non

entièrement à part. Ce travail de recherche est un préalable indispensable à toute tentative d'évaluation de ce qui est fait.

La recherche sur l'EAC doit pouvoir bénéficier des mêmes aides que celles accordées à la culture scientifique (dans les programmes ANRU 50 millions sont dédiés à la culture scientifique et rien à l'EAC).